

En vertu de la loi du 2 mars
1982 modifiée, la présidente
certifie que la présente
délibération (et ses annexes)
a été RECUE en Préfecture
PUBLIEE au Carré-Colonnes

La Présidente

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE
Scène Nationale Carré – Colonnes
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DELIBERATION N° 2026-377
BUDGET PRIMITIF 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu la loi n° 2002/6 du 4 janvier 2002 relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,
- Vu le décret n° 2002/1172 du 11 septembre 2002, relatif aux établissements publics de coopération culturelle, modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités,
- Vu la loi n° 2006/723 du 22 juin 2006,
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle, adoptés par délibérations concordantes des Communes de Blanquefort et de Saint Médard-en-Jalles, respectivement les 14 et 17 décembre 2009 et modifiés les 29 et 30 mars 2010, puis les 7 et 16 février 2011, les 29 mars et 3 avril 2017, puis les 28 et 30 septembre 2020
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2010, relatif à la création du Carré – Colonnes
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

Et après en avoir délibéré,

Décide

- De voter au niveau du chapitre les crédits de la section de fonctionnement du budget de la Scène nationale Carré – Colonnes
- De voter au niveau du chapitre les crédits de la section d'investissement du budget de la Scène nationale Carré – Colonnes.
- D'adopter le Budget Primitif 2026 de la Scène nationale Carré-Colonnes, dont la répartition des crédits par chapitre est détaillée dans le document joint à la présente délibération, et qui s'équilibre, en dépenses et en recettes et en mouvements budgétaires, à la somme de **3 073 991,97 €** pour la section d'exploitation (opérations réelles et opérations d'ordre), et **313 000 €** pour la section d'investissement (opérations réelles et opérations d'ordre).

Membres du Conseil d'administration de l'EPCC Scène nationale Carré-Colonnes en fonction,

Mises aux voix,

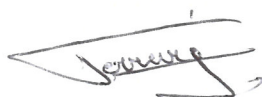
13 Pour, **1** Abstention, **2** Contre

La proposition ci-dessus est

Fait et délibéré à Blanquefort, le 24/02/2026

Pour expédition conforme,

La Présidente, Madame Véronique Ferreira



Section de fonctionnement

DEPENSES		BP 2026
ARTISTIQUE		
DIFFUSION		
	Saison	580 000,00 €
	Festival International des Arts de Bordeaux Métropole	159 000,00 €
	Festival Echappée Belle	220 000,00 €
	TOTAL DIFFUSION	959 000,00 €
CREATION		
	Apport co-production aux compagnies	120 000,00 €
	Apport direct sur résidences	40 000,00 €
	TOTAL CREATION	160 000,00 €
EAC		
	Projets artistique et pédagogique Paysages en Partage	120 000,00 €
	Lien enfance et jeunesse / habitants et associations	30 000,00 €
	TOTAL EAC	150 000,00 €
	Total	1 269 000,00 €
STRUCTURE		
MASSE SALARIALE		
	PERSONNEL	1 155 912,97 €
	MAD ST-MEDARD	57 107,00 €
	Provisions congés payés	15 000,00 €
	TOTAL MASSE SALARIALE	1 208 019,97 €
	Valorisation mise à disposition matériels et bâtiments - Ville de Blanquefort	85 324 €
	Mise à disposition matériels et bâtiments - Ville de Saint-Médard-en-Jalles	99 648,00 €
	Frais de fonctionnement SNCC	190 000,00 €
	Dotations aux amortissements	110 000,00 €
	Impôts et taxes (TVS, AGEFIPH)	5 000,00 €
	Total	1 717 991,97 €
COMMUNICATION / IDENTITE / SIGNALÉTIQUE		87 000,00 €
Total Général		3 073 991,97 €

RECETTES	BP 2026
SUBVENTIONS PARTENAIRES	
DRAC Nouvelle Aquitaine	538 824,00 €
Scène nationale (BOP 131)	500 000,00 €
Projet d'action culturelle sur le territoire médocain	19 099,00 €
Action éducative Festival Echappée belle- JJP	19 125,00 €
EAC Saison	600,00 €
Région Nouvelle Aquitaine	153 780,12 €
Département de la Gironde	41 625,86 €
Bordeaux Métropole	44 074,00 €
Total	778 303,97 €
COMMUNE Blanquefort	
Contribution statutaire	508 625,00 €
Valorisation mise à disposition de locaux matériels et bâtiments	85 324 €
Total	593 949,00 €
COMMUNE Saint – Médard - en – Jalles	
Contribution statutaire	787 056,00 €
Supplément de contribution de fonctionnement	123 928,00 €
subvention mise à disposition de personnel	57 107,00 €
subvention mise à disposition de locaux	99 648,00 €
Total	1 067 739,00 €
RECETTES PROPRES	
TOTAL BILLETTERIE	331 000,00 €
Billetterie Saison	230 000,00 €
Billetterie Festival International des Arts de Bordeaux Métropole	6 000,00 €
Billetterie Echappée belle	95 000,00 €
Partenariats / Coréalizations	20 000,00 €
Mieux Produire Mieux Diffuser	7 500,00 €
Partenariats FAB	20 000,00 €
Mécénat	55 000,00 €
ONDA	15 000,00 €
OARA+IDDAC	5 500,00 €
Ventes de marchandises (bar)	10 000,00 €
Divers recettes	10 000,00 €
Total	474 000,00 €
AUTRES SUBVENTIONS	
Aide à l'emploi & insertion	30 000,00 €
Remboursement CPAM-Audiens	5 000,00 €
Total	35 000,00 €
AUTRES RECETTES	
Quote part de subvention équipement	110 000,00 €
Reprise de provision (CP, provisions risque d'exploitation)	15 000,00 €
Recettes exceptionnelles / reprise de résultat 24	
TOTAL	125 000,00 €
Total Général	3 073 991,97 €

Section d'investissement :

DEPENSES		BP 2026
Amortissement subvention équipement (040D-13914)		110 000,00 €
Matériel et installations techniques (21-53)		192000,00 €
Informatique et téléphonie (21-83)		9 500,00 €
Mobilier (21-84)		1 500,00 €
	TOTAL	313 000,00 €
RECETTES		
Amortissement des matériels et immobilisations (040R-28...)		110 000,00 €
Subvention d'équipement des communes (13-14) / Ville de Blanquefort		60 000.00 €
Subvention d'équipement des communes (13-14) / Ville de Saint- Médard-en-Jalles		143 000.00 €
	TOTAL	313 000,00 €